Date : 01/12/2012
Pays : FRANCE
Page(s) : 8-10
Diffusion : 5684
Périodicité : Mensuel

LE COURRIER
des maires et des élus locaux

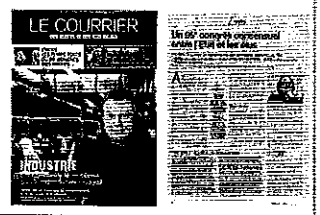

L'enjeu

Un 95e congrès consensuel entre l'Etat et les élus

- **Le rendez-vous annuel des maires s'est tenu dans une ambiance constructive avec l'Etat.**
- **Mariage pour tous, normes, agence de financement, rythmes scolaires… le chef de l'Etat a en partie désamorcé les tensions.**
- **Les élus veilleront cependant à ce que le gouvernement tienne ses engagements.**

Actualité oblige, le projet de loi relatif au mariage pour tous, qui sera discuté en début d'année prochaine, a été abordé dès les premiers échanges. Jacques Pélissard a rappelé que « les maires marient au nom de la loi et seront donc chargés d'appliquer la loi de la République ». Cependant, le président de l'AMF a souligné les inquiétudes des élus, « qui portent aussi sur les conséquences inéluctables en termes de droit de la filiation de cette réforme sociétale ». Et demandé « que soient étudiées toutes les pistes juridiques susceptibles de concilier respect de la loi et respect des consciences des maires », dans le cadre d'un groupe de travail créé sur le sujet avec la chancellerie.

En réponse, le chef de l'Etat a rappelé que les maires « représentants de l'Etat » devront appliquer la loi tout en admettant que ce texte puisse heurter certains élus : « La loi s'applique pour tous dans le respect néanmoins de la liberté de conscience. » François Hollande a rappelé que les maires peuvent d'ores et déjà déléguer à un adjoint la célébration d'un mariage, en soulignant que « ces possibilités de délégations peuvent être élargies ». Cependant, la liberté de conscience ou la faculté pour les élus de faire jouer une clause de conscience pour refuser de célébrer un mariage ne figureront pas dans le projet de loi, a précisé le gouvernement (lire aussi p. 62).

En chiffres

100 M€
La somme provisionnée par l'Etat, selon la DGCL, pour ajuster en 2013 la dotation d'intercommunalité aux recompositions de la carte.

20 Md€
Le montant des fonds d'épargne que la Caisse des dépôts mobilisera, pour la période 2013-2017, afin de soutenir les investissements de très long terme des collectivités.

Décentralisation

François Hollande a réitéré son souhait d'adopter un « code de bonne conduite entre l'Etat et les collectivités », un « contrat de confiance ». Le « Haut conseil des territoires », conçu comme un « lieu de concertation, d'évaluation et de négociation », en sera le laboratoire dans le cadre du nouvel acte de décentralisation, dont Marylise Lebranchu a annoncé la présentation « en février ». « L'AMF y jouera un rôle éminent, et les élus pourront le saisir directement lorsqu'un sujet le justifie », a souligné le chef de l'Etat.

Marylise Lebranchu

Le projet de loi sur la décentralisation « aboutira à la mise en place d'un pacte de gouvernance entre les acteurs locaux, a précisé la ministre de la Réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique. Il consolidera le bloc local, préservera le département et confortera les régions dans leur rôle économique ». Selon elle, la « conférence d'action publique territoriale », censée réguler au niveau régional la répartition des compétences entre les collectivités et les EPCI, « débouchera sur un contrat de gouvernance écrit qui permettra à chaque citoyen de savoir qui fait quoi ».

Les municipales en mars 2014

« Les élections municipales se dérouleront en mars 2014 », a confirmé le ministre de l'Intérieur, le 20 novembre. Manuel Valls a également confirmé l'élection concomitante des conseillers communautaires par fléchage sur les listes des candidats aux municipales. Ce fléchage concernera les élus en tête des listes. Ces dispositions ont été présentées, le 28 novembre, en Conseil des ministres. Le gouvernement prévoit un abaissement du seuil démographique appliqué pour le scrutin de liste, de 3 500 à 1 000 habitants. Le ministre a estimé pa-

Feu vert à l'agence de financement

Soutenue par les associations d'élus, l'agence de financement des collectivités permettra à celles-ci de se regrouper pour émettre un volume d'obligations qui leur garantirait un prix très faible. Cet outil de financement désintermédié, sans actionnaires autres que les collectivités, leur offrira ainsi des perspectives de réduction des frais financiers loin d'être négligeables, au regard des marges actuellement pratiquées par les banques, qui s'élèvent couramment à plus de 300 points de bases. « Cette agence offrira aux collectivités une source bienvenue de diversification du financement des collectivités, assure Olivier Landel, délégué général de l'Acuf, l'une des associations qui ont porté ce projet. Elle permettra aussi au secteur public local de disposer en quelque sorte d'un étalon en termes de coût de la liquidité. » L'agence ne devrait pas bénéficier de la garantie de l'Etat.

Elle devrait adopter le statut d'établissement public local. Elle devra clarifier l'accès au financement qu'elle offrira aux petites et moyennes collectivités. La crédibilité de l'agence sur les marchés dépendant de celle de ses membres, ses gestionnaires devront procéder à une sélection de leurs clients, en fonction de leurs comptes. Point positif, ce fonctionnement introduira une démarche vertueuse, incitant les collectivités à promouvoir des critères de bonne gestion. L'Etat et les associations arrêteront de concert le processus de création de cette agence qui pourrait être entériné par un amendement du gouvernement dans le collectif budgétaire pour 2012. Les collectivités devront s'armer de patience : on estime qu'il faudra un an entre l'adoption du texte créant l'agence et son opérationnalité, la démarche devant être notamment validée par l'autorité de contrôle prudentiel (ACP).

Tous droits de reproduction réservés

Date : 01/12/2012
Pays : FRANCE
Page(s) : 8-10
Diffusion : 5684
Périodicité : Mensuel

LE COURRIER
des maires et des élus locaux

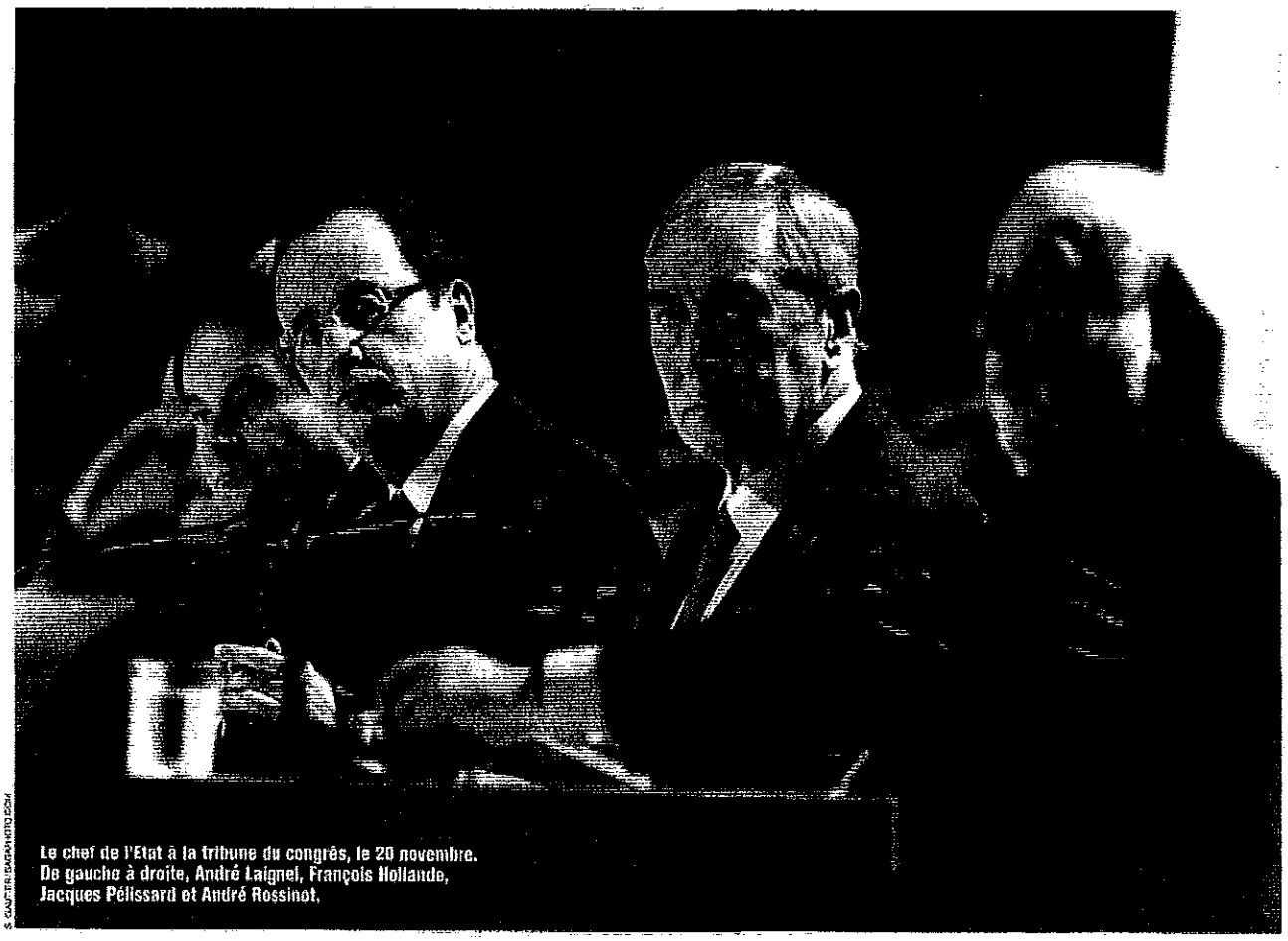

S. GAUTIER/SAGAPHOTO.COM

Le chef de l'Etat à la tribune du congrès, le 20 novembre. De gauche à droite, André Laignel, François Hollande, Jacques Pélissard et André Rossinot.

naît également «logique que les élections départementales et régionales se déroulent le même jour, et plutôt en 2015 compte tenu du calendrier électoral très chargé en 2014». Le mode de scrutin retenu pour l'élection des conseillers départementaux sera le scrutin binominal mixte sur des cantons redécoupés.

Les rythmes scolaires

Un compromis a été trouvé avec les maires : l'application généralisée des nouveaux rythmes scolaires sera étalée sur 2013 et 2014. «L'école primaire basculera intégralement à la semaine des 4 jours et demi en 2014», a affirmé Vincent Peillon, le 21 novembre. Une «réforme essentielle pour lutter contre le déclin éducatif et l'échec scolaire», a estimé le ministre de l'Education nationale. Dès la rentrée 2013, un «fonds d'amorçage» accompagnera les collectivités qui, les premières, mettront en œuvre cette réforme. Ce fonds s'élèvera à 250 millions d'euros et sera attribué en priorité aux communes rurales et aux villes les plus en difficulté. Les critères d'attribution seront arrêtés par l'Etat et les élus. Une annonce bienvenue alors que l'AMF chiffre à 600 millions d'euros le coût pour les communes de la réforme. Etienne Butzbach, maire de Belfort, a formulé plusieurs propositions pour mettre en œuvre la réforme : la création d'un véritable service public post et périscolaire, chapeauté par les collectivités, la création d'un conseil national des villes éducatrices, rassemblant toutes les collectivités mobilisées et faisant le lien avec l'Etat, et la généralisation des contrats éducatifs de territoire, pour mutualiser les bonnes pratiques.

S. TOUBON/AFP

Vincent Peillon

«Le gouvernement doit choisir et considérer les collectivités soit comme une variable d'ajustement du budget de l'Etat, soit comme un levier de la relance économique. Ce choix déterminera le contenu du "pacte de confiance" financier qu'il entend signer avec les élus.»
André Laignel, président du Comité des finances locales (CFL)

Financement

François Hollande n'a pas dévoilé le contenu du «pacte» qu'il souhaite signer avec les élus en se bornant à indiquer qu'il intégrera un volet «sur les dotations, les charges transférées et leurs contreparties, la péréquation». Il n'a pas non plus donné suite à la proposition de l'AMF d'élaborer une «loi de finances des collectivités» permettant de clarifier les relations financières avec l'Etat. Dans un contexte financier morose (15 % des maires seulement envisagent d'utiliser leur épargne pour investir davantage en 2013*), le chef de l'Etat, après des mois d'atermoiements, a accueilli favorablement le projet de création de l'agence de financement des collectivités (lire p. 8). François Hollande a aussi confirmé la création «début 2013» d'une «banque publique des collectivités locales [...]

Tous droits de reproduction réservés

Date : 01/12/2012
Pays : FRANCE
Page(s) : 8-10
Diffusion : 5684
Périodicité : Mensuel

LE COURRIER
des maires et des élus locaux

L'enjeu

[...] constituée de la Banque postale et de la Caisse des dépôts». Il a précisé que «sur la période 2013-2017, la Caisse mettra à disposition des collectivités 20 milliards d'euros pour financer les investissements à très long terme via les fonds d'épargne, eux-mêmes augmentés par le relèvement du plafond du livret A».

Endiguer le coût des normes

«Le poids des normes est devenu invivable: 400000, c'est un frein inacceptable à l'initiative et à la compétitivité», a jugé François Hollande. Pour calmer l'inquiétude des élus devant l'inflation normative pesant sur leur budget, il a réitéré sa volonté de «renforcer la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) qui sera dotée d'un pouvoir de rectification des normes devenues obsolètes».

Alain Lambert, président de la CCEN, a défendu le principe de proportionnalité et d'adaptation des normes. «Je vais déposer dans le collectif budgétaire un amendement qui donne droit de veto à la Commission consultative des normes», a pour sa part proposé le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Gilles Carrez. Une proposition qui laisse toutefois sceptique Serge Morvan, directeur général des collectivités locales: «Le droit de veto ne peut pas être de sa compétence», juge ce dernier. «Contrairement aux projets de lois, il n'y a pas d'études d'impacts sur les propositions de loi ni sur les amendements présents en cours de lecture au Parlement!», a déploré Philippe Laurent, maire de Sceaux (92). Le sujet devrait rebondir très prochainement avec l'examen de la proposition de loi des sénateurs Jean-Pierre Sueur et Jacqueline Gourault.

Au terme de son 95e congrès, l'Association des maires de France n'aura pas obtenu gain de cause sur les 20 points de sa résolution finale. Mais, de l'aveu même de son président, Jacques Pélissard, les élus ont «apprécié le discours du président de la République, ils ont pris acte des engagements formulés et veilleront à ce que le cap fixé soit tenu par le gouvernement».

Martine Kis, Xavier Brivet et Aurélien Hélias

* Baromètre financier des communes et communautés réalisé par l'AMF et les Caisses d'épargne, présentés le 20 novembre.

Maires mobilisés, ministres engagées: les principaux échos du congrès

Gouvernance de l'AMF

Jacques Pélissard (UMP) a officialisé, le 20 novembre, la création d'un poste de «premier vice-président délégué» attribué à André Laignel (PS), jusqu'à présent secrétaire général de l'Association. Ce dernier poste échoit désormais à André Rossinot, maire (Parti radical) de Nancy (54). Le président de l'AMF a annoncé le lancement d'«une réflexion sur les modalités d'organisation de nos futurs scrutins». Des propositions devraient être soumises «au congrès de 2013 pour une application en 2014», lors de l'élection de son successeur. Jacques Pélissard a cependant balisé le terrain de cette réflexion en indiquant que le «principe intangible selon lequel il y a un maire, une voix» sera respecté.

Atesat: les conventions 2013

«Les conventions d'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (Atesat) pour 2013 sont en cours de signature avec les communes», a assuré Maryse Lebranchu le 20 novembre. Le gouvernement entend rassurer les élus. «L'État ne se désengagera pas mais je constate que dans certains territoires, les EPCI, les conseils généraux et, parfois, les CAUE se sont organisés pour apporter aux communes une réponse en matière d'ingénierie publique», a souligné la ministre de la Décentralisation.

Très haut débit

Fleur Pellerin, ministre déléguée à l'Économie numérique, veut sécuriser les investissements des collectivités. Pour répondre à l'inquiétude exprimée par les élus locaux sur les intentions d'investissement de France Télécom-Orange et de SFR sur les zones moyennement denses, elle prévoit de proposer un conventionnement systématique entre les opérateurs nationaux, les collectivités territoriales et l'État durant l'année 2013. «Là où, les opérateurs nationaux ne respecteront pas leurs engagements, l'État accompagnera les collectivités dans leurs projets», a-t-elle précisé.

SPANC: les élus inquiets

Au 31 décembre 2012, tous les équipements d'assainissement non collectif devront avoir passé le contrôle de conformité, en application de la loi Grenelle 2. En dépit de deux arrêtés du 7 mars et du 27 avril 2012 tendant à faciliter et harmoniser les principales missions qu'assurent les services publics d'assainissement non collectifs (SPANC), les élus des petites communes ont souligné les difficultés de remise aux normes du parc existant et des missions de contrôle. Ils déplorent leur faible pouvoir de contrainte vis-à-vis des propriétaires pour faire réaliser les travaux. Et suggèrent de charger les notaires d'inscrire la consignation des travaux dans l'acte de vente des propriétés.

Précarité énergétique

La précarité énergétique augmente, avec 3,8 millions de ménages consacrant plus de 10% de leur revenu à l'énergie. Dans ce contexte, Cécile Duflot a lancé un «appel solennel» aux élus locaux sur un chantier «essentiel», celui de la rénovation thermique de logements qui bénéficiera d'un «grand plan» avec un guichet unique d'aide de 500 millions d'euros non utilisés du Grand emprunt. Pour sa réussite, il est indispensable d'avoir accès aux personnes concernées, avec le relais de l'AMF. «J'ai besoin de l'aide des 36000 maires de France pour donner confiance à ceux qui n'osent pas franchir ce pas», a dit la ministre. L'État devrait aussi soutenir les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments publics engagés par les petites communes dans le cadre de la transition énergétique.

Centenaire de la guerre de 14-18

L'AMF invite tous les maires à se mobiliser en vue des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale, organisées en 2014. Adeline Hazan, maire de Reims (51) et André Rossinot, maire de Nancy (54) coprésident le comité des communes de l'AMF pour le centenaire. Les élus porteurs de projets et les associations départementales des maires doivent prendre contact avec les comités départementaux du centenaire animés par les préfets et regroupant collectivités territoriales, services de l'État, institutions culturelles, pédagogiques et scientifiques et associations. La Mission du centenaire identifiera, d'ici à l'été prochain, un certain nombre de manifestations locales qui feront l'objet d'une labellisation et s'inscriront dans le programme national.

Sur le web **Retrouvez la synthèse des débats sur www.courrierdesmaires.fr**

Tous droits de reproduction réservés